

L'an deux mille vingt-quatre, 16 décembre, à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 06 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de votants : 27

Nombre de voix : 102

Présents titulaires (19) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Présents suppléants (4) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Jean-Claude BOURIAT pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Pouvoirs (4) :

Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY
Monsieur Mathieu BERGE à Monsieur Jacky EMON
Monsieur Eric BERNARD à Monsieur Benoist AULANIER
Monsieur Philippe BUISSON à Monsieur Renaud LAGRAVE

Absents Excusés (29) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
La Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Michel GERMANEAU est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024
DELIBERATION 2024_034 : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET
ANNEXE DE LA COMMISSION LOCALE DES MOBILITES DE GIRONDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2024_010 du Comité Syndical du 25 mars 2024 relative à l'adoption du budget principal 2024,

Vu la délibération 2024_012 du Comité Syndical du 25 mars 2024 relative à l'adoption du budget annexe 2024,

Vu la délibération 2024_029 du Comité Syndical du 30 septembre 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n°1/2024 du budget principal,

Considérant le vote des budgets primitifs du Budget Principal et du Budget annexe de la commission locale des mobilités de Gironde de l'exercice 2024 de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, le 25 mars 2024.

Considérant que le Code général des collectivités territoriales (CGCT), conformément à l'article L.1612-1, prévoit ce cas de figure et régit précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif ;

Considérant que ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2025 du syndicat ;

Considérant qu'en investissement, il est ainsi possible d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser ;

Considérant la possibilité d'ouvrir en anticipation les crédits d'investissement de l'exercice 2025 à hauteur de 25 % sur les crédits votés aux budgets primitifs et aux différentes décisions modificatives 2024 ;

Considérant la possibilité d'ouvrir en anticipation les crédits d'investissement de l'exercice 2025, comme figuré dans les tableaux ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'ouvrir en anticipation les crédits d'investissement de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :**

Budget Principal

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	BP 2024	Décision Modificative	Total voté	Restes à réaliser 2023	Ouverture maximale de 25% du BP 2024	Ouverture anticipée des crédits 2025 du Budget
20	Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	4 981 142,16	-250 000,00	4 731 142,16	637 100,00	1 023 510,54	1 023 510,54
21	Immobilisations corporelles	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	60 000,00	-20 000,00	40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	21838	Autre matériel informatique	233 200,00	-20 000,00	213 200,00	123 200,00	22 500,00	22 500,00
21	Immobilisations corporelles	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	74 217,00	-20 000,00	54 217,00	0,00	13 554,25	13 554,25
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres	6 576 262,00	-168 000,00	6 408 262,00	616 000,00	1 448 065,50	1 448 065,50
Total des dépenses				11 924 821,16	-478 000,00	11 446 821,16	1 376 300,00	2 517 630,29	2 517 630,29

- **D'ouvrir en anticipation les crédits d'investissement de l'exercice 2025 du budget annexe de la commission locale des mobilités de Gironde comme suit :**

Budget Annexe de la commission locale des mobilités de Gironde

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	BP 2024	Décision Modificative	Total voté	Restes à réaliser 2023	Ouverture maximale de 25% du BP 2024	Ouverture anticipée des crédits 2025 du Budget
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres	3 368 915,01	0,00	3 368 915,01	0,00	842 228,75	842 228,75
Total des dépenses				3 368 915,01	0,00	3 368 915,01	0,00	842 228,75	842 228,75

- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,



Michel GERMANEAU

Le Président,

Signé électroniquement par : Renaud LAGRAVE
Date de signature : 17/12/2024
Qualité : Signature des documents PDF par le président de Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E.2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux